Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.R.B.E. A.S.B.L. du 23 avril 2005,

L'assemblée a lieu au local du Chessclub Anderlecht, Rue Demosthène, 40 à Anderlecht.

L'assemblée commence à 14h25.

Sont présents :

V.S.F.: 17 délégués + 12 procurations, total : 29. F.E.F.B: 9 délégués +7 procurations, total : 16. S.V.D.B.: 2 délégués + 1 procuration, total : 3.

Soit un total de 48 voix.

La liste des présents et les procurations sont l'annexe 1 du procès-verbal.

1. Mot du président.

Le président, John van Emmelo ouvre la séance par un mot de bienvenue pour tous les participants et remercie le Chess Club Anderlecht pour son hospitalité.

Il demande un court moment de silence en mémoire de G. Rijkaert et P. Cloes décédés. Mitchel Varendonk a démissionné du poste de secrétaire et Jean-Christophe Thiry (F.E.F.B.) a accepté d'assurer le secrétariat de séance.

2. Désignation de 2 scrutateurs.

Jean Janssens (V.S.F.) et Denis Achen (F.E.F.B.) sont désignés.

3. Approbation de l'ordre du jour.

Le comité central propose d'ajouter au point 17 de l'ordre du jour: Election du président de la C.A.I. Bernard Malfliet est proposé par la V.S.F. L'assemblée approuve sans réserves l'ordre du jour ainsi modifié.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2004.

La version néerlandaise du procès-verbal est disponible depuis quelques mois et le président remercie Irina Gorshkova pour avoir assuré la traduction française. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2004 est approuvé.

5. Rapport du président.

Le président lit son rapport qui fait partie du fascicule rédigé pour cette assemblée et remis aux délégués. Le président tient à souligner le bon travail fait par Mitchel Varendonk au secrétariat pendant cinq ans et signale que, si un autre secrétaire n'est pas trouvé pour la prochaine assemblée générale, il présentera sa démission.

Le rapport ne suscite pas de remarques.

6. Rapport du Secrétaire (qui a démissionné le 1^{er} février 2005).

Jean Janssens lit le rapport du secrétaire, Mitchel Varendonk, également inclus dans le fascicule de l'assemblée. Claude Bikady précise qu'il s'était proposé pour assurer les traductions des comptes-rendus des réunions par intérim mais qu'il n'est plus en mesure de le faire. Le rapport du secrétaire n'appelle pas d'autres observations.

7. Rapport du directeur des tournois.

Il se trouve dans le fascicule de l'assemblée p.16. Hans Temmerman lit son rapport très complet. Le président conclut en remerciant le directeur des tournois de ne pas

démissionner en cours de mandat malgré la déception qu'il ressent et souligne encore une fois l'efficacité du travail de Daniel Halleux.

8. Rapport du directeur du classement.

Le directeur du classement est absent de l'assemblée et s'est fait excuser. Son rapport qui se trouve dans le fascicule p.18 est lu par Claude Bikady. Il n'appelle pas d'observations particulières.

9. Rapport du directeur de la jeunesse.

Philippe Van Speybroeck distribue son rapport bilingue aux délégués puis en fait la lecture. Le directeur de la jeunesse attire l'attention sur l'existence d'une nouvelle compétition, le Championnat de la Communauté européenne pour les jeunes. Cette compétition est appelée à se développer.

Jean-Marie Piron remercie le directeur de la jeunesse pour avoir fait un rapport bilingue mais regrette qu'il ne s'agisse que d'un palmarès de résultats et non de la façon dont la tâche de directeur de la jeunesse a été remplie. Philippe van Speybroeck donne quelques précisions.

10. Rapport du délégué auprès de la F.I.D.E.

Dirk De Ridder lit son rapport qui se trouve p.19 du fascicule. Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, l'Europacup 2005 aura lieu du 17 au 25 septembre.

A partir du 1^{er} juillet 2005, l'introduction de tout moyen de communication électronique dans l'aire de jeu d'un tournoi sera en principe interdite. Interpellé par Denis Achen, Dirk De Ridder précise qu'en cas de nécessité de pouvoir être joint, un joueur peut toujours confier son GSM à l'arbitre. Claude Bikady demande à Dirk De Ridder de relayer le point de vue que le pouvoir d'appréciation de l'arbitre doit être maintenu pour les GSM, comme c'est le cas pour les autres sources de dérangement d'un joueur.

Dirk De Ridder signale également qu'il n'est pas mis au courant automatiquement des normes réalisées pendant les interclubs nationaux. Il essaie de les découvrir sur le site de Daniel Halleux mais il souhaite la mise en place d'une procédure plus automatique.

11. Rapport du délégué auprès du C.O.I.B.

Raymond Perpète est absent et excusé. Claude Bikady lit son rapport qui figure page 20 du fascicule. Le président relève que le C.O.I.B. investit exclusivement dans l'élite et que le travail de Raymond Perpète est discret mais très efficace. Dirk De Ridder ajoute que les échecs sont considérés comme un sport de catégorie 2 par le C.O.I.B alors que dans beaucoup de pays, ils ne sont que de catégorie 4 avec des subsides d'autant plus réduits. L'assemblée donne son aval pour que des contacts soient poursuivis en vue de la recherche d'autres « sponsors » comme la Loterie nationale, même si les espoirs sont faibles.

11bis. Note de politique générale du délégué des joueurs d'Elite.

Geert Van der Stricht expose sa vision p.22 du fascicule.

12. Rapport du président a.i. de la Commission des arbitres internationaux (C.A.I.).

John van Emmelo lit son rapport qui se trouve page 23 du fascicule. Avec en annexe, p.24, la lettre envoyée aux arbitres pour les inviter à arbitrer les interclubs nationaux 2004-2005. Malgré les efforts de John van Emmelo, très peu d'arbitres ont répondu à l'appel. John van Emmelo suggère d'assurer une meilleure formation permanente aux arbitres et d'envisager que chaque club compte au moins un arbitre dans ses membres. Aucune décision n'est prise. Dirk De Ridder rappelle que l'arbitrage de certaines rondes d'interclubs peut compter pour obtenir le titre d'arbitre international.

Jean-Marie Piron fait remarquer qu'un arbitre est prévu dans chaque rencontre d'interclubs en vertu de l'article 38bis du Règlement des tournois. Jean-Christophe Thiry répond qu'il existe une divergence entre les textes français et néerlandais de cet article et que Hans Temmerman va demander à la C.A.I. de réfléchir au problème.

13. Rapport du trésorier.

Albert Michels présente son rapport et les comptes de l'année 2004 qui figurent pages 25 à 28 du fascicule de l'assemblée. Grâce aux économies réalisées sur les frais d'administration et de traitement du classement Elo ainsi qu'à divers éléments exceptionnels, l'année 2004 s'est terminée avec un déficit de 3250 EUR au lieu des 12690 EUR prévus. Par contre, les dépenses en faveur des joueurs et des tournois augmentent. Ainsi, il a été décidé de supporter 100% des frais des représentants de la F.R.B.E. au championnat d'Europe individuel.

Fabrice Grobelny observe qu'il serait plus juste de percevoir les cotisations des membres avant l'assemblée générale. Le trésorier reconnaît que la situation actuelle peut poser problème.

14 Rapport des vérificateurs aux comptes, vote sur les comptes 2004 et la décharge aux administrateurs pour leur gestion.

Le rapport des vérificateurs aux comptes, inclus dans le fascicule de l'assemblée, est lu par Jean-Christophe Thiry pour lui-même et par John van Emmelo pour Albert Van Camp. Le comité central va réfléchir à la suggestion de Jean-Christophe Thiry de transférer le compte d'épargne dans une institution financière donnant un meilleur taux d'intérêts.

Les comptes 2004 de la F.R.B.E. sont approuvés à l'unanimité ainsi que la décharge aux administrateurs.

15-16. Budget 2005, nomination des vérificateurs aux comptes de l'année 2005.

Le trésorier a choisi de présenter le budget en deux parties : le budget ordinaire (p.31-32), et un supplément prévoyant la création d'un site internet de qualité pour la F.R.B.E. et un projet d'indemnisation des joueurs d'élite belges représentant la F.R.B.E. lors de certaines compétitions internationales et pour les championnats de Belgique (p.42-44). En plus, le trésorier souhaite l'approbation de l'assemblée sur son projet de vendre les actions Electrabel (p.33).

Le budget ordinaire est approuvé de la manière suivante :

	OUI	ABST.	NON
VSF	27	0	2
FEFB	14	2	0
SVDB	3	0	0
TOTAL	44	2	2

Les vérificateurs aux comptes désignés pour l'année 2005 sont Albert Van Camp (V.S.F.) et Jean-Christophe Thiry (F.E.F.B.)

Vente des actions Electrabel qui figurent au titre du Fonds Demey :

Le trésorier estime que, vu la hausse du cours de l'action, les possibilités de baisse l'emportent sur les chances de hausse. Après discussion, la vente des actions Electrabel est approuvée à l'unanimité moins trois abstentions et un vote négatif.

La création d'un site internet de qualité.

Le trésorier présente le projet qu'il a élaboré avec l'aide de la firme Westsite à Brugge. Toutes les explications se trouvent pages 34 à 41 du fascicule de l'assemblée.

Les grands principes sont les suivants : le développement du site bilingue néerlandaisfrançais peut être réalisé progressivement sur plusieurs années au rythme choisi par la F.R.B.E. Sous la coordination d'un chef de projet (webmaster), tous les responsables pourront introduire directement leurs propres données : la jeunesse, les interclubs,... Il peut également y avoir un forum et un espace réservé à la présentation de parties. Il est possible de créer des connexions avec des bases de données. A terme, les sites de la VSF, de la FEFB et du SVDB pourront s'y retrouver.

Un des avantages est que le site ne sera pas paralysé en cas de défaillance du « webmaster » puisque Westsite assure la maintenance technique (900 EUR/an) et que chaque responsable qui a un code d'accès peut introduire directement des données.

Le coût total de la création du site est d'environ 15 000 EUR qui peuvent être répartis sur plusieurs années voire être limités si la F.R.B.E. se contente de certains modules du site. Le trésorier demande à l'assemblée générale de voter une provision de 15 000 EUR dont le tiers (5 000) serait dépensé en 2005.

La discussion s'engage :

Philippe Lombart fait remarquer qu'il existe déjà des sites amateurs de qualité tenus par des bénévoles comme le site de la F.E.F.B., remarquablement tenu par Daniel Halleux , le site de Marc Roger, le site de la Schaakliga Limburg,... Il serait dommage de ne pas associer au projet fédéral les compétences de leurs « webmaster » Il est également proposé de regrouper ces sites en un seul sans devoir recourir à une firme professionnelle. Pour Raymond Van Melsen, il faut pouvoir justifier cette dépense vis-à-vis des fédérations linguistiques en pesant le plus en terme d'image et de qualité apporté par le professionnalisme par rapport au coût. Denis Achen propose de créer une commission pour analyser les besoins présents et futurs. Bernard Malfliet remercie le trésorier pour son travail mais estime qu'il faut encore réfléchir au projet.

Albert Michels répond en disant qu'il apprécie l'approche constructive du problème par les différents intervenants.

Décision est prise de reporter le vote à une assemblée générale ultérieure ; le trésorier se propose d'animer un groupe de travail.

Proposition d'indemnisation des joueurs d'élite.

L'indemnisation proposée par le comité central est de 5 000 EUR à partir de 2005 et de 10 000 EUR à partir de 2006. Elle irait de pair avec une augmentation de la cotisation de 1 EUR par affilié en 2006 et 1 EUR supplémentaire en 2007.

Comme le précise Geert Van der Stricht, cette proposition vise à organiser des championnats de Belgique où participent les meilleurs joueurs belges et à assurer la présence des meilleures équipes possibles pour représenter la F.R.B.E. aux Olympiades et au Championnat d'Europe par équipes.

Claude Bikady intervient pour demander que les joueurs indemnisés prennent des engagements fermes de participation aux compétitions. Sous réserve de cette modalité, il estime que la proposition s'inscrit pleinement dans le but d'assurer la promotion des échecs. Une fédération ambitieuse doit avoir une politique de communication à la hauteur et cela passe par des résultats sportifs majeurs et des compétitions attrayantes pour l'élite. Bernard Malfliet est en principe d'accord avec la proposition mais estime qu'il faut d'abord avoir une vision claire du futur de la F.R.B.E. avant que la V.S.F. ne puisse s'engager.

Rudolf Meessen fait un vibrant plaidoyer de tous les avantages de la proposition en termes de représentation de la Belgique à l'étranger (tous les pays voisins font de meilleurs résultats que la Belgique), de sponsoring qui passe par l'obtention de résultats sportifs

significatifs et l'organisation d'un championnat de Belgique représentatif, de message envoyé à nos meilleurs joueurs qui pourraient être tentés d'exercer leurs talents à l'étranger voire de renoncer à une carrière échiquéenne (ce qui pourrait être le cas de Bart Michiels).

Le lien entre l'indemnisation et l'augmentation des cotisations étant jugé malheureux par certains intervenants, le président propose de voter un supplément au budget de 5 000 EUR destiné à l'indemnisation des joueurs d'élite pour 2005 sans augmentation de cotisation, la situation étant réexaminée en 2006.

Le résultat du vote est le suivant :

	OUI	ABST.	NON	pas voté
VSF	9	0	19	1
FEFB	16	0	0	0
SVDB	3	0	0	0
TOTAL	28	0	19	1

La proposition est rejetée parce qu'elle modifie le budget de référence de plus de 20% en introduisant un nouveau poste budgétaire et qu'elle devait dès lors recueillir la moitié des voix des délégués de la V.S.F

17. Elections statutaires.

1er tour de scrutin.

-Rudolf Meessen est réélu vice-président à l'unanimité des voix (48 pour).

-Henri Douha recueille pour le poste de directeur du classement :

	OUI	ABST.	NON
VSF	12	2	15
FEFB	10	1	5
SVDB	2	1	
TOTAL	24	4	20

Henri Douha n'est pas réélu.

-Philippe van Speybroeck recueille pour le poste de directeur de la jeunesse :

	OUI	ABST.	NON
VSF	20	2	7
FEFB	2	3	11
SVDB	2	1	
TOTAL	24	6	18

Philippe Van Speybroeck n'est pas réélu.

-Secrétaire : aucun candidat, le poste reste vacant.

- -Raymond Perpète est réélu délégué auprès du C.O.I.B. à l'unanimité des voix moins deux abstentions (F.E.F.B.)
- -Geert Van der Stricht est confirmé au poste de délégué des joueurs de plus de 2250 Elo FIDE avec 36 voix pour, 3 abstentions (F.E.F.B.) et 9 voix contre (6 V.S.F. et 3 F.E.F.B.).

- -Jean Janssens est réélu au poste d'ombudsman de la F.R.B.E. à l'unanimité des voix.
- -Responsable des relations publiques : aucun candidat, le poste reste vacant.
- **-Bernard Malfliet,** par ailleurs vice-président, est élu président de la Commisssion des arbitres internationaux avec 35 voix pour, 7 abstentions (3 V.S.F. et 4 F.E.F.B.) et 6 non (5 V.S.F. et 1 F.E.F.B.).

2ème tour de scrutin.

Suite au départ de trois délégués, le nombre de voix est maintenant de 45 : 27 V.S.F., 16 F.E.F.B., 2 S.V.D.B.

-Directeur du classement.

Henri Douha est malheureusement absent de l'assemblée mais la F.E.F.B. souhaite présenter sa candidature à titre intérimaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Il est fait remarquer à la F.E.F.B. qu'en cas de non élection d'Henri Douha au 2^e tour, elle ne pourra pas présenter de nouveau candidat lors d'un 3^e tour. La F.E.F.B. présente alors la candidature de Daniel Halleux au poste de directeur du classement ad interim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Daniel Halleux est élu directeur du classement a.i. à l'unanimité des suffrages exprimés (43 pour, 2 non votants F.E.F.B.).

Bernard Malfliet, au nom de la V.S.F., félicite Henri Douha pour tout le travail accompli à la F.R.B.E.

A la demande de Claude Bikady, le comité central propose à l'assemblée de nommer **Henri Douha** comme membre d'honneur de la F.R.B.E. pour ses 40 ans de présence active à la F.R.B.E. La proposition est acceptée à l'unanimité.

-Directeur de la jeunesse.

Philippe Van Speybroeck se représente à titre intérimaire mais n'est pas élu :

	OUI	ABST.	NON	Pas
				voté
VSF	17	0	10	0
FEFB	0	0	14	2
SVDB	2	0	0	0
TOTAL	19	0	24	2

3^e tour de scrutin.

Philippe Van Speybroeck se représente à titre intérimaire comme directeur de la jeunesse. Comme le prévoient les statuts, la majorité absolue est maintenant suffisante. La candidature de Philippe Van Speybroeck est rejetée par 26 non, 16 oui, 2 abstentions, 1 non-votant. Le président et Luc Cornet remercient chaleureusement Philippe Van Speybroeck pour les cinq années de son mandat rempli avec un grand dévouement.

Le poste de directeur de la jeunesse est vacant.

Le président fait un appel pressant aux candidatures pour les postes de secrétaire et de directeur de la jeunesse.

18. Modification de l'article 2 des Statuts.

A l'unanimité l'article 2 est modifié ainsi : Le siège de l'association est établi à l'adresse suivante : c/o John van Emmelo, José Gérardstraat 8, 9040 St-Amandsberg, dans l'arrondissement judiciaire de Gent.

19. Autres modifications des Statuts et Règlements.

Ce point est reporté à une prochaine assemblée générale.

20. Composition des Comités sportif et d'appel.

Comité sportif:

Pour la V.S.F.: Sylvin De Vet, Mitchel Varendonk, Sergio Zamparo

Pour la F.E.F.B.: Damien André, Lorenzo Lanciers (suppléants Francis Knudde et

Geoffrey Lhost.).

Pour le S.V.D.B.: Martin Ahn, Werner Paulus.

Comité d'appel :

Pour la V.S.F.: Gunter Deleyn, Marc Bils, Peter Beeckmans

Pour la F.E.F.B.: Fabrice Grobelny, Jean-Christophe Thiry (suppléants: Marc Janssens et

Raymond Van Melsen).

Pour le S.V.D.B. : Bernd Loo, Xavier Koonen

21. Divers.

Nihil.

Le président clôture la séance à 20h15 en remerciant les participants.

Le secrétaire de séance, Jean-Christophe Thiry.